

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	25.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Naturschutz, Allgemeiner Umweltschutz
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Anderes
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe
Bernath, Magdalena
Bühlmann, Marc
Eperon, Lionel
Freymond, Nicolas
Gerber, Marlène
Hirter, Hans
Mosimann, Andrea
Porcellana, Diane
Rinderknecht, Matthias
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Bernath, Magdalena; Bühlmann, Marc; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas; Gerber, Marlène; Hirter, Hans; Mosimann, Andrea; Porcellana, Diane; Rinderknecht, Matthias; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Naturschutz, Allgemeiner Umweltschutz, Anderes, 1990 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 25.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Institutionen und Volksrechte	1
Bundesrat	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Naturschutz	1
Luftreinhaltung	3
Allgemeiner Umweltschutz	3
Klimapolitik	6
<hr/>	
Parteien, Verbände und Interessengruppen	7
Verbände	7
Natur und Umwelt	7

Abkürzungsverzeichnis

BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
BAFU	Bundesamt für Umwelt
UNESCO	Organisation der Vereinten Nationen für Erziehung, Wissenschaft und Kultur
USG	Umweltschutzgesetz
BLV	Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen
GEF	Global Environment Facility
KWO	Kraftwerke Oberhasli AG

OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
OFEV	Office fédéral de l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
LPE	Loi sur la protection de l'environnement
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
KWO	Forces motrices de l'Oberhasli SA (Kraftwerke Oberhasli AG)

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Institutionen und Volksrechte

Bundesrat

ANDERES
DATUM: 05.08.2016
MARC BÜHLMANN

Im Alter von 91 Jahren verstarb Anfang August 2016 **Alt Bundesrat Alphons Egli**. Der Luzerner CVP-Politiker hatte von 1982 bis 1986 dem Departement des Inneren vorgestanden. Egli hatte sich bereits als Luzerner Kantonsvertreter, zu dem er 1975 gewählt worden war, von einem Anhänger der Atomenergie zu einem Kämpfer für den Umweltschutz gewandelt. Er war einer der Ersten der einsah, dass Umweltschutz auch ein bürgerliches Ansinnen sein muss. Sein lediglich vierjähriges Amt als Bundesrat war von der Debatte um das Waldsterben geprägt worden. In seinem letzten Jahr geschahen die Katastrophen von Tschernobyl und Schweizerhalle. Diese Ereignisse brachten ihn zur Überzeugung, dass die Schweiz mehr machen müsse für Katastrophenschutz und -prävention: Wohlfahrt sei mehr als Wohlstand; sie müsse in einer technisierten und rationalen Welt auch das seelische und geistige Wohlbefinden mit einschliessen – so Egli in seiner 1986 gehaltenen Abschiedsrede.¹

ANDERES
DATUM: 06.07.2018
MARC BÜHLMANN

Bundesrätinnen und Bundesräte müssen mobil sein. Seien es die Flugreisen oder eben die **Dienstwagen der Regierung**, die Medien scheinen sich für die Art der Fortbewegung der Magistratspersonen zu interessieren. Dies dürfte freilich auch damit zu tun haben, dass die Bundeskanzlei entsprechende Angaben, die ja durchaus auch politische Haltungen repräsentieren können und einen Blick auf das Funktionieren der politischen Schweiz erlauben, zur Verfügung stellt. Ein Regierungsmitglied hat Anrecht auf einen Repräsentationswagen und einen persönlichen Dienstwagen. Während sich alle ausser Doris Leuthard in einem Mercedes als Repräsentationsauto chauffieren liessen – die Verkehrsministerin setzte auf einen Tesla –, unterschieden sich die persönlichen Dienstwagen stärker. Ueli Maurer setzte auch beim Dienstwagen auf einen Mercedes, Doris Leuthard war mit einem BMW Cabrio unterwegs, Alain Berset mit einem VW Sharan und Simonetta Sommaruga, die lange Zeit auf einen Dienstwagen verzichtet und das Sharing-Angebot Mobility genutzt hatte, hatte sich einen Mini Cooper angeschafft. Ignazio Cassis und Johann Schneider-Ammann waren mit ihren privat bezahlten Fahrzeugen unterwegs, konnten aber für Dienstreisen dem Bund 80 Rappen pro Kilometer berechnen. Als «speziell» bezeichnete die Sonntagszeitung den Fall von Guy Parmelin: Er habe dem Bund seinen eigenen Mazda für CHF 20'000 verkauft und fahre diesen nun als Dienstwagen. Der Grund für die Finanzierung der Mobilität durch den Bund ist die Sicherheit. Wartung und Unterhalt würden vom Bund wahrgenommen, weil Bundesräte rund um die Uhr Bundesräte seien – so Ursula Eggenberger von der Bundeskanzlei. Die Dienstautos dürfen auch privat und von den Ehepartnern benutzt werden. In diesem Fall werden den Magistratinnen und Magistraten 0.8 Prozent des Neupreises pro Monat verrechnet. Frühestens nach vier Jahren kann ein neuer Dienstwagen beschafft werden.²

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Naturschutz

ANDERES
DATUM: 04.10.1990
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil fédéral a proposé au parlement, ainsi que l'avaient demandé deux motions adoptées par les Chambres en 1989, une **aide financière destinée aux infrastructures techniques et touristiques du Musée en plein air de Ballenberg** (BE) d'une somme de CHF 7 millions. Cette institution, dont le but est de sauvegarder et d'entretenir la construction, l'habitat et la culture des zones rurales, a vu croître de façon importante le nombre des objets exposés. Le besoin d'installations adéquates a, de la sorte, dépassé les possibilités de la fondation et l'a poussée à s'endetter. L'aide de la Confédération serait donc consacrée, d'une part, à rembourser les dettes et, d'autre part, à poursuivre cette phase de développement. Députés et sénateurs acceptèrent ce projet à l'unanimité.³

ANDERES
DATUM: 11.09.1997
LIONEL EPERON

L'attitude conciliante adoptée en 1996 par les cantons de montagne à l'égard de la Convention alpine a permis une **rapide avancée du processus de ratification** de cet accord. Réunis à la fin du mois de mars dans le cadre du groupe de travail paritaire Confédération-cantons alpins, les représentants des deux parties ont oeuvré conjointement à la finalisation du **message** relatif à la convention ainsi qu'à ses cinq protocoles d'application: "aménagement du territoire et développement durable", "agriculture de montagne", "protection de la nature et entretien des paysages", "forêts de montagne" et "tourisme". Après avoir été formellement approuvé par la majorité des exécutifs des cantons alpins à l'occasion d'une conférence qui se tint en mai à Sarnen (OW), le message sur la Convention alpine et sur ses protocoles additionnels a été transmis aux Chambres fédérales au début du mois de septembre. Conformément aux grands principes énoncés à Arosa (GR) en 1996, ce document mentionne à maintes reprises la volonté du Conseil fédéral de tenir compte de façon équilibrée tant de la protection de l'espace alpin que de son exploitation par les populations résidentes lors de la mise en oeuvre de l'accord. Par ailleurs, le message précise que l'application de la convention et de ses cinq protocoles sectoriels ne nécessitera la modification d'aucune loi ou ordonnance en vigueur à l'échelon national, les bases juridiques helvétiques satisfaisant d'ores et déjà à l'ensemble des exigences imposées par le traité. Enfin, les autorités fédérales ont tenu à souligner que la ratification de la convention par la Suisse n'entraînera aucun transfert de compétences entre la Confédération et les cantons concernés qui, au demeurant, seront responsables de son exécution dans une très large mesure. Hormis ces considérations d'ordre général en l'absence desquelles les cantons alpins auraient refusé d'apporter leur soutien à cet accord, le message du Conseil fédéral rappelle que ce traité vise à conserver de manière durable les multiples fonctions de l'espace alpin en tant que cadre de vie, espace naturel à protéger et zone économique. Au vu de la généralité des dispositions consacrées par la convention, cinq protocoles sectoriels ont été conclus par les parties contractantes dans les domaines énoncés ci-dessus. Trois protocoles additionnels relatifs aux transports, à la protection des sols et à l'énergie sont par ailleurs en cours de négociations. ⁴

ANDERES
DATUM: 12.09.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Sous la responsabilité de l'Académie suisse des sciences naturelles (ASSN) et de l'Institut de botanique de l'Université de Bâle, la Suisse coordonnera au niveau mondial les recherches d'un **nouveau réseau de scientifiques** qui étudient la diversité biologique dans les régions de montagne. L'objectif est de mettre sur pied un réseau planétaire de spécialistes de la richesse biologique en zones de hautes altitudes. ⁵

ANDERES
DATUM: 13.12.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Au mois d'août, Pro Natura a fait savoir son intention de **mettre un deuxième Parc national sur pied pour 2010**. L'association a démarré la campagne de promotion en écrivant à toutes les communes pour les inviter à examiner dans quelle mesure l'idée pourrait être concrétisée sur leur territoire. Une somme d'un million de francs a été promise à la région qui contribuera à la réalisation du parc. Les exigences étaient que le projet s'appuie sur un paysage intact et caractéristique, qu'il soit d'au moins 100 km² de superficie protégée dont deux tiers de façon rigoureuses et qu'un quart (25km²) soit situé en dessous de 1800 d'altitude. Le projet devait aussi avoir le soutien de la population. La campagne de Pro Natura a obtenu un vif succès, plus de 90 communes sur les 3000 qui ont été consultées ont fait part de leur intérêt soit à accueillir un parc soit à soutenir sa création. L'association a retenu trois projets: le Haut Val de Bagnes (VS), Rheinwaldhorn (GR/TI) et Vallemaggia (TI). Cependant comme l'échéance est le 1er août 2001, d'autres communes pourront présenter ou concrétiser un projet susceptible d'entrer dans la catégorie des parcs nationaux ou des grandes réserves naturelles. ⁶

ANDERES
DATUM: 20.12.2001
PHILIPPE BERCLAZ

A la date d'échéance du concours pour la création d'un second Parc national, six régions se sont présentées comme candidates. Le Cervin (VS), les Muerens (VS/VD) et le Maderanertal (UR) sont venus s'ajouter aux trois dossiers initiaux. Toutefois pour connaître les contours clairs du nouveau parc, il faudra attendre la **révision de la loi fédérale sur la protection de la nature**, qui jusqu'alors ne pipait mot des parcs nationaux. C'est elle qui fixera les critères requis. En attendant, les divers promoteurs ont chacun lancé leur étude de faisabilité. Conformément au projet de loi, le DETEC prépare également les catégories de parc régional et de domaine sauvage. Ces derniers existent déjà sous différentes formes dans quelques cantons. ⁷

ANDERES
DATUM: 25.02.2004
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance sur les bas-marais et de celle sur les sites marécageux, afin d'y inscrire et protéger le **bas-marais de Mederlouwenen et le site marécageux du Grimsel** (BE). La limite de la zone protégée de Mederlouwenen n'a pas été touchée. Situé plus bas que ce dernier, le périmètre du Grimsel a été réduit de 5%, afin de permettre aux Forces motrices de l'Oberhasli (KWO) d'améliorer et développer les installations de production d'énergie en hiver. Les KWO prévoient d'augmenter le volume de stockage du lac en rehaussant le barrage de 23 mètres. La révision des ordonnances contient également plusieurs petits changements de périmètres d'autres sites marécageux.⁸

ANDERES
DATUM: 30.06.2009
NICOLAS FREYMOND

L'UNESCO a décidé d'inscrire les **villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle (NE)** sur la liste du Patrimoine mondial pour la valeur culturelle de l'urbanisme horloger des deux villes. Il s'agit du dixième site suisse à obtenir cette reconnaissance internationale. Le comité du Patrimoine mondial a par contre refusé d'y inscrire l'œuvre de Le Corbusier, projet transnational proposant de regrouper une trentaine d'œuvres de l'architecte, disséminées en Allemagne, Argentine, Belgique, France, Japon et Suisse, en une seule entrée sur la liste de l'UNESCO. L'Office fédéral de la culture a communiqué qu'il étudiait l'opportunité de réviser ce dossier. Il a par ailleurs annoncé le renoncement à présenter une demande de reconnaissance de biosphère pour la région du Gothard, telle que proposée l'année précédente par la Fondation suisse pour le paysage.⁹

ANDERES
DATUM: 15.07.2019
DIANE PORCELLANA

Le **val Calanca hébergera le seizième parc naturel régional, mais le premier parc naturel de Suisse italienne**. Le parc s'étendra sur les territoires des communes de Buseno, de Calanca, de Rossa et partiellement sur la commune de Mesocco. Le projet de parc a vu le jour suite au rejet de la votation communale sur le parc national Adula. L'OFEV a déjà octroyé au projet le statut de candidat permettant de développer les offres et projets dans les domaines du paysage, de la protection de la nature et du tourisme. Il soutiendra financièrement la création du parc. En parallèle, il a renouvelé le label du parc naturel régional de Thal et du parc périurbain de Zurich Sihlwald pour une période de dix ans.¹⁰

Luftreinhaltung

ANDERES
DATUM: 15.05.1997
LIONEL EPERON

En collaboration avec l'industrie chimique bâloise, l'OFEFP a mené un projet pilote en vue de l'établissement éventuel d'un **registre national des émissions polluantes**. A cette fin, les émissions et les quantités de déchets résultant de la transformation de cinq substances polluantes ont été mesurées dans 17 usines chimiques. Mentionnés dans l'Agenda 21 de la Conférence de Rio, ces registres offrent un panorama des charges polluantes dans l'espace et le temps et permettent en outre de directement mesurer les réductions d'émissions ou de quantités de déchets qui peuvent éventuellement advenir. Au terme du projet, les représentants de l'industrie chimique n'ont pas rejeté a priori l'établissement d'un tel document à l'échelon national. Ils ont néanmoins redouté que celui-ci soit suivi par des prescriptions étatiques supplémentaires en matière de protection de l'environnement.¹¹

Allgemeiner Umweltschutz

ANDERES
DATUM: 22.01.1990
SERGE TERRIBILINI

Ces idées se sont, d'autre part, matérialisées dans un **projet pionnier** de création, dans le canton de Lucerne, d'un parc de l'environnement nommé «**Lunova**» (Zentrum für umweltorientierte Dienstleistungs- und Gewerbebetriebe). Ce centre doit viser à soutenir une production orientée écologiquement et comprend informations, cours, recherches et applications effectués dans le but de développer des technologies et des procédures de production respectueuses de l'environnement.¹²

ANDERES
DATUM: 05.11.1991
SERGE TERRIBILINI

Le gouvernement a donné son aval à une **taxe d'élimination sur les réfrigérateurs** proposée par l'Association suisse des fabricants et fournisseurs d'appareils électroniques. D'un montant de 67 CHF et perçue lors de la remise de l'appareil, elle doit permettre la récupération des CFC contenus dans le liquide de refroidissement et la mousse isolante, les matières premières restantes devant ensuite être retraitées. Ce système, soutenu par l'OFEFP et géré par la Fondation pour la gestion et la récupération des déchets, a été introduit le 1er janvier 1992.¹³

ANDERES
DATUM: 08.10.1993
MATTHIAS RINDERKNECHT

In seiner Antwort auf die Motion der nationalrätlichen Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie, welche ein Konzept und einen genauen Zeitplan für die Umsetzung der am Erdgipfel in Rio (UNCED) formulierten Ziele verlangte, verwies der Bundesrat unter anderem auf die Bildung eines neuen interdepartementalen Ausschusses auf Direktorenebene. Ferner wurde eine interdepartementale Koordinationsgruppe, zusammengesetzt aus Vertreterinnen und Vertretern aller interessierten Bundesämter, gegründet, die diesen Ausschuss unterstützt. Ziel ist die Ausarbeitung eines nationalen Aktionsplanes zur **Umsetzung der an der Konferenz von Rio vorgelegten «Agenda 21»**. Der Bundesrat wies im übrigen auf die bereits verabschiedeten sektoriellen Programme in den Bereichen Energie und Luftverschmutzung (Energie 2000, Luftreinhaltkonzept) hin, welche einen wesentlichen Beitrag zur Erfüllung der schweizerischen Verpflichtungen leisten.¹⁴

ANDERES
DATUM: 20.03.1997
LIONEL EPERON

Après la Chambre du peuple en 1996, le Conseil des Etats a à son tour pris acte du **rapport du gouvernement** sur l'opportunité de réviser le Code pénal en vue de renforcer la protection de l'environnement.¹⁵

ANDERES
DATUM: 22.05.1997
LIONEL EPERON

Adoptée par les Chambres fédérales en 1995, la révision de la loi sur la protection de l'environnement (**LPE est entrée en vigueur** au 1er juillet de l'année sous revue. L'une des principales innovations consacrées par la nouvelle LPE - à savoir l'instauration d'une taxe incitative sur les **composés organiques volatils** (COV) - ne sera toutefois effective qu'à partir du 1er janvier 1999, en raison des critiques émises à l'encontre du projet d'ordonnance d'exécution y relatif. Portant sur l'opportunité même de prélever une taxe sur ces composés chimiques ainsi que sur les modalités de redistribution du produit qui pourrait ainsi être dégagé, les attaques des milieux industriels contre le projet des autorités fédérales ont été relayées à l'échelon parlementaire via le dépôt d'un postulat Baumann (udc, TG). Cosigné par 100 députés, ce texte a en effet invité le gouvernement à reporter l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les COV ainsi que le prélèvement de la taxe, jusqu'à ce que l'économie suisse connaisse une reprise durable qui lui permette de supporter ces nouvelles charges. Face à cette pression des milieux économiques et politiques, le Conseil fédéral a alors renoncé à son intention première qui était d'actionner cet instrument incitatif dès le 1er janvier 1998, préférant en différer d'une année l'introduction. Vivement condamnée par les organisations de protection de l'environnement, cette décision n'a pas davantage répondu aux attentes du député Baumann. Ce dernier a en effet mis en doute que, dans l'intervalle d'une année, la conjoncture puisse s'améliorer suffisamment pour que les milieux industriels suisses soient à même de supporter cette ponction supplémentaire.¹⁶

ANDERES
DATUM: 26.06.1997
LIONEL EPERON

L'OFEFP a annoncé en juin le lancement d'un programme pluriannuel dont l'objectif est de soutenir financièrement des **projets axés sur la notion de développement durable**. Une enveloppe de quelque 400'000 francs a été allouée pour cette action.¹⁷

ANDERES
DATUM: 29.09.2006
MAGDALENA BERNATH

Der Bundesrat beantragte dem Parlament für die **Weiterfinanzierung der internationalen Umweltpolitik** einen Rahmenkredit von 109,77 Mio CHF. Damit kann die Schweiz ihren Beitrag leisten zur Wiederauffüllung des Globalen Umweltfonds (GEF) und des multilateralen Ozonfonds sowie an spezifische Fonds im Rahmen der Klimakonvention. Der GEF stellt das wichtigste globale Finanzierungsinstrument für die Umsetzung der Konventionen und Protokolle im Umweltbereich dar.¹⁸

ANDERES
DATUM: 21.03.2007
ANDREA MOSIMANN

Mit 90 zu 86 Stimmen hiess die grosse Kammer die Motion Studer (evp, AG) gut, welche dem Bundesrat den Auftrag erteilt, eine **Vorlage zur ökologischen Steuerreform** auszuarbeiten. Alle nicht erneuerbaren Energien sollen vom Bund mit einer Lenkungsabgabe belastet werden. Ebenfalls Zustimmung fand das Postulat Leutenegger Oberholzer (sp, BL) zur Erarbeitung eines Strategieberichts für eine ökologische Steuerreform (Po. 05.3662).¹⁹

ANDERES
DATUM: 20.03.2008
NICOLAS FREYMOND

À la suite du Conseil des Etats l'année précédente, le Conseil national s'est saisi du message du Conseil fédéral concernant **l'initiative populaire « Droit de recours des organisations: Assez d'obstructionnisme – Plus de croissance pour la Suisse! »**. Au terme d'un débat long et passionné, la chambre du peuple s'est ralliée de justesse à celle des cantons en recommandant, par 88 voix contre 84 et 12 abstentions, le rejet de l'initiative sans contre-projet. La majorité, issue des rangs socialistes, écologistes et PDC-PEV, a jugé que les précisions apportées par le parlement lors de la révision du droit de recours de 2006 avaient permis d'éliminer les risques d'abus. Elle a par conséquent estimé que les restrictions proposées par les initiants étaient excessives, au point de mettre en péril l'application du droit de l'environnement. À l'inverse, les groupes PRD et UDC, quasi unanimes, ont vainement plaidé pour l'immunisation des décisions parlementaires et populaires contre le droit de recours. En votation finale, les chambres ont confirmé leur décision, respectivement par 94 voix contre 90 et 10 abstentions et par 30 voix contre 9 et 3 abstentions.²⁰

ANDERES
DATUM: 09.10.2008
NICOLAS FREYMOND

Du côté des **partisans** de l'initiative, on a retrouvé les alliés habituels sur les enjeux économiques, à savoir le PRD, l'UDC, le PLS, l'UDF, le PBD, ainsi que Economiesuisse et l'USAM. Les partisans ont considéré que le droit de recours ralentit les projets de construction et accroît leur coût, quand il ne les fait pas échouer. Des équipements et infrastructures essentielles au développement économique des régions et du pays sont ainsi sous la menace constante du droit de recours. En ce sens, il constitue un obstacle à la croissance économique. De plus, estimant que le droit de recours place les associations au dessus du parlement et du peuple, puisqu'il leur permet de contester les décisions de ceux-ci en justice, les partisans de l'initiative ont jugé qu'il leur confère un pouvoir excessif, incompatible avec la tradition démocratique suisse.²¹

ANDERES
DATUM: 30.10.2008
NICOLAS FREYMOND

La campagne a également été marquée par la **mobilisation de la corporation quasi unanime des professeurs de droit public contre l'initiative**. Quarante-cinq d'entre eux ont en effet signé une prise de position commune, diffusée par voie de presse, appelant à rejeter l'initiative au nom de l'Etat de droit. Les signataires ont souligné que, dans un Etat de droit, le peuple et les législatifs sont tenus de respecter le droit. Ils ont par conséquent jugé « inadmissible » que des décisions communales ou cantonales soient soustraites au contrôle judiciaire de leur conformité au droit supérieur, qu'il soit cantonal ou fédéral. Les juristes ont en outre pesé dans la campagne à travers la publication des résultats d'une étude commandée par l'OFEV au Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives de l'Université de Genève (CETEL). Selon cette étude, les associations écologistes ont obtenu gain de cause dans 61,2% des cas traités par le Tribunal fédéral entre 1996 et 2007. Plus précisément, les associations ont un taux de succès de 53,7% lorsqu'elles font recours et de 76,9% lorsqu'elles sont assignées en justice par des tiers. Outre ce taux de succès, jugé élevé par l'OFEV, l'étude a mis à mal la thèse des initiants d'un abus du droit de recours par les associations. En moyenne annuelle, la fréquence à laquelle les juges de Mon Repos doivent trancher de telles affaires est en effet de 10,1 recours par an, dont 6,8 interjetés par les associations, soit une proportion extrêmement faible de l'activité du Tribunal fédéral.²²

ANDERES
DATUM: 31.10.2010
MARLÈNE GERBER

Mit einer im Jahr 2006 beschlossenen Teilrevision des Umweltschutzgesetzes und des Natur- und Heimatschutzgesetzes wurde unter anderem konkretisiert, dass **beschwerdeberechtigte Umweltorganisationen keine wirtschaftlichen Tätigkeiten ausführen dürfen** – mit Ausnahme solcher Aktivitäten, die der Erreichung der ideellen Zwecke der Organisation dienen. Eine darauffolgende Überprüfung durch das UVEK führte zu Tage, dass sechs der berechtigten Umweltorganisationen, darunter der Verkehrs-Club der Schweiz (VCS), wirtschaftlichen Tätigkeiten nachgingen, die einer genaueren Überprüfung bedürfen. Diese ergab jedoch, dass sich die Tätigkeiten all

dieser Organisationen im gesetzlichen Rahmen befinden und aufgrund dessen keiner Organisation das Beschwerderecht zu entziehen sei. Eine Anhörung ergab, dass im Speziellen die Wirtschaftsverbände und Automobilorganisationen der Ansicht waren, dem VCS sei das Beschwerderecht zu entziehen. Dabei wurde darauf hingewiesen, dass rund 55% der Einnahmen des VCS durch das Versicherungsgeschäft erfolgten.²³

ANDERES
DATUM: 01.01.2015
MARLÈNE GERBER

Seit Mitte 2014 besteht in der Schweiz ein **nationales Netzwerk für Ressourceneffizienz (Reffnet)**, das dafür sorgen will, dass die durch Unternehmen verursachte Umweltbelastung jährlich um 74 Mrd. sogenannte Umweltbelastungspunkte (UBP) – eine Masszahl, welche die Gesamtheit an negativen Umwelteinflüssen durch Luftverschmutzung, Klimawandel etc. ausdrückt – sinkt. Das als Verein organisierte Netzwerk – zum gegebenen Zeitpunkt sind etwas über 20 Beraterinnen und Berater tätig – berät Firmen bezüglich Steigerung der Ressourceneffizienz im Energie- und – in erster Linie – im Materialbereich. Ein Jahr später zog Reffnet zum ersten Mal Bilanz: Bis Mitte Jahr hätte man bereits 50 Mrd. Umweltbelastungspunkte einsparen können, was der Umweltbelastung eines Dorfes mit einer Bevölkerung von 2500 Leuten entspreche. Bisher hätten sich 50 Unternehmen von Reffnet beraten lassen. Die acht Betriebe, die bereits konkrete Massnahmen umgesetzt hätten, konnten insgesamt Einsparungen im Wert von CHF 2.5 Mio. verzeichnen. Das BAFU unterstützt Reffnet jährlich mit einem maximalen Betrag von CHF 1.1 Mio. Der Verein ist angehalten, mindestens den gleichen Betrag aus dem eigenen Topf oder durch weitere Finanzierungsquellen beizusteuern.²⁴

ANDERES
DATUM: 07.11.2018
DIANE PORCELLANA

Suite à la décision du Conseil fédéral, le nouveau **groupe de coordination pour la criminalité environnementale** remplacera le groupe EnviCrimeCH. En Suisse, plusieurs ressources naturelles sont exploitées illégalement. Le dispositif pénal en place permet d'agir, mais seulement lorsque les autres mesures d'exécution du droit environnemental sont restées sans effet. Depuis 2014, l'ancien groupe favorisait l'échange d'expériences et de connaissances en la matière entre les autorités fédérales, les corps de police, les ministères publics et les services cantonaux de l'environnement. Le nouvel organe, dirigé conjointement par l'OFEV et l'OSAV a pour objectifs supplémentaires le développement du droit de l'environnement et l'amélioration des outils de poursuite pénale. Autre nouveauté, une plateforme de coordination sera instaurée lors d'affaires concrètes.²⁵

Klimapolitik

ANDERES
DATUM: 23.08.2017
DIANE PORCELLANA

Ces dernières années, les Alpes ont connu plusieurs **éboulements et écroulements**. Récemment, le village de Bondo a été touché par une coulée de lave torrentielle. Les zones instables couvrent entre 6 et 8 % de la superficie du pays, elles se trouvent principalement dans les massifs préalpin et alpin. Pour **prévenir les catastrophes** y découlant, la Confédération a lancé, en 2013, 31 projets d'adaptation portant sur la pénurie d'eau, les dangers naturels, les écosystèmes, le développement des villes, l'utilisation des terres, le transfert des connaissances et les questions de gouvernance. Actuellement, le pays compte une douzaine de stations d'alerte pour les laves torrentielles. Des nouvelles solutions dans la surveillance de versants de montagne sont testées. Pour réduire les risques liés aux dangers naturels, une gestion intégrée des risques est privilégiée. Le coût des ouvrages de protection est financé, au niveau national, à hauteur de 35 à 45%. La Confédération prend en charge à 50% le coût des données de bases telles que les cartes de dangers.²⁶

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Verbände

Natur und Umwelt

ANDERES
DATUM: 14.09.2006
HANS HIRTER

Die FDP des Kantons Zürich reichte ihre nationale Volksinitiative für eine Einschränkung des Verbandsbeschwerderechts ein. Dieser Vorstoss richtet sich in erster Linie gegen den **Verkehrs-Club der Schweiz** (VCS), dem von bürgerlichen Politikern insbesondere in Zürich die Verhinderung von wirtschaftlich wichtigen Grossprojekten wie Einkaufszentren vorgeworfen worden war. Das Parlament verabschiedete im Berichtsjahr die Änderungen der Bestimmungen über das Verbandsbeschwerderecht im Umweltschutz- und im Heimatschutzgesetz. Dabei strich der Nationalrat die von der kleinen Kammer formulierte Vorschrift, dass die Behörden bei der Wertung der Umweltverträglichkeitsprüfung (UVP) vorangegangenen Bau- und Planungsbeschlüssen durch Parlamente oder das Volk explizit Rechnung zu tragen haben; es hätte sich dabei um ein zentrales Element der Volksinitiative der Zürcher FDP gehandelt.²⁷

ANDERES
DATUM: 09.06.2007
HANS HIRTER

Der Bundesrat machte im Berichtsjahr eine Kehrtwende und erklärte, dass er die Volksinitiative der Zürcher FDP für eine **Einschränkung des Verbandsbeschwerderechts** unterstütze. Der Ständerat folgte ihm allerdings nicht und empfahl in der Wintersession dieses Volksbegehren zur Ablehnung.²⁸

-
- 1) Medienmitteilung BV vom 7.8.2016; SO, So-Bli, 7.8.16
 - 2) AZ, SGT, 7.7.18; AZ, Blick, 9.7.18
 - 3) BO CE, 1990, p. 808; BO CN, 1990, p. 1177 s.; FF, 1990, p. 1102 ss.; NZZ, 22.6., 28.8. et 4.10.90
 - 4) FF, 1980, 4, p. 657 ss.; Presse des 15.3. et 11.9.97; TW, 22.3.97; BÜZ, 24.3. et 13.10.97; NF, 31.5. et 23.7.97
 - 5) NF, 12.9.00.
 - 6) NF, 9.9.00; presse du 13.12.00.
 - 7) CdT, 1.2 et 13.12.01; BZ, 10.5.01; LT, 26.5 et 20.12.01; 24h, 8.8 et 14.8.01; TG, 20.8.01.
 - 8) Lib., 26.2.04; DETEC, communiqué de presse, 25.2.04.
 - 9) Exp. du 22 au 30.6.09; presse du 30.6.09.
 - 10) Communiqué de presse OFEV du 15.7.19
 - 11) BaZ, 24.4.97; NZZ, 15.5.97
 - 12) BZ, 19.1.90; NZZ, 22.1.90
 - 13) Presse du 5.11.91; SN, 29.6.91; SZ, 9.7.91; LM, 21.8.91; BZ, 10.9.91
 - 14) AB NR, 1993, S. 1965 ff.; AB SR, 1993, S. 185 ff.
 - 15) BO CE, 1997, p. 148
 - 16) Presse des 12.5 et 22.5.97; SGT, 19.3 et 24.6.97; BZ, 28.5 et 25.6.97; BÜZ, 29.5 et 24.6.97; BaZ, 27.6 et 29.7.97; TW, 1.7.97; NZZ, 26.8.97
 - 17) NZZ et BaZ, 5.6.97; NF, 26.6.97
 - 18) BBl, 2006, S. 8525 ff.; Presse vom 30.9.06.
 - 19) AB NR, 2007, S. 500 (Motion Studer) und 497 (Postulat Leutenegger Oberholzer).
 - 20) FF, 2007, p. 4119 ss.; BO CN, 2008, p. 208 ss., 260 ss., 284 ss et 485 s.; BO CE, 2008, p. 208; FF, 2008, p. 2051 s.
 - 21) Presse du 30.6.08; LT, 9.10.08.
 - 22) LT, NZZ et TA, 28.8.08 (prise de position commune); LT et Lib., 31.10.08 (CETEL).
 - 23) Ergebnisse der Anhörung einsehbar unter www.admin.ch.
 - 24) Graf (2016). Katalysator für mehr Effizienz; NZZ, 11.6.15
 - 25) Communiqué de presse OFEV du 7.11.18
 - 26) BAFU _2017_, Klimaerwärmung. Instabiler Permafrost führt zu häufigeren Bergstürzen; TA, 25.8.17; So-Bli, 27.8.17; LMD, TA, 29.8.17; NZZ, 30.8.17; AZ, 2.9.17; LMD, 4.9.17; Lib, 6.10.17
 - 27) BBl, 2006, S. 5887 f.; Presse vom 12.5., 31.5. und 14.9.06.
 - 28) BBl, 2007, S. 4347 ff.; NZZ, 3.5. und 9.6.07; BaZ und BZ, 9.6.07.